

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE DE ANSE****Séance du 19/05/2026****Objet : 009/2026 Election d'un vice-Président :****Nombre de membres en exercice : 17****Nombre de membres présents : 15****Nombre de suffrages exprimés : 16****Date de la convocation : 04/05/2026**

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'ANSE, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Mairie d'ANSE, le neuf mai deux mille vingt-six à 18 heures 30, Salle Jean-Pierre PINAULT, sous la présidence de Monsieur Daniel POMERET, Président.

Étaient présents :

Daniel POMERET, Luc FERJULE, Emmanuelle SCHARFF, Max DURMARQUE, Philippe GERARDIN, Roseline MHARI AGOURRAME, William FOULETIER, Agata FIORENZA, Sophie DECHANET, Valérie DESPLANTE, Jocelyne DIAZ, Pierre HART, Marion JUSTON, Vinciane MAUME, Cedric BERTET.

Procurations :

Linda BEGGUI donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Absent excusé : Frédéric APAIX (arrivée à la question 011/2026)

En application de l'articles L.2122-17 CGCT le conseil d'administration est amené à élire en son sein un vice-Président qui présidera le conseil en l'absence du Maire.

Mme Emmanuelle SCHARFF candidate pour le poste de vice-Présidente, Monsieur le Président demande si d'autres délégués souhaitent candidater, aucune autre candidature n'est déposée.

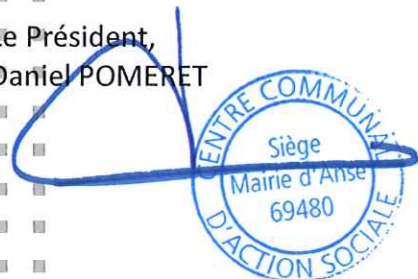
Le conseil d'administration procède à l'élection, à mains levées du vice-Président du conseil d'administration du CCAS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
à l'unanimité des votants :**

ELIT Mme Emmanuelle SCHARFF comme vice-Présidente du conseil d'administration du CCAS de ANSE.

Le Président,
Daniel POMERET



Le secrétaire,
Max DURMARQUE